

Une entourloupette qui ne doit pas nous abuser

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **40 (1993)**

Heft 5

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-368306>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Suisses et Suissesses, le 6 juin il y va de notre sécurité

Une entourloupette qui ne doit pas nous abuser

Le peuple suisse s'apprête à prendre une décision qui pèsera sur son destin en ayant à se prononcer le 6 juin sur les deux initiatives «Pour une Suisse sans nouveaux avions de combat» et «40 places d'armes, ça suffit! – l'armée doit aussi se soumettre à la législation sur la protection de l'environnement». Dans ces deux initiatives, l'intitulé ne représente qu'un aspect superficiel – elles visent en réalité à un affaiblissement massif de l'armée et, partant, de notre appareil d'Etat. L'Union suisse pour la protection civile (USPC) se tient de toutes ses forces et avec toute sa conviction aux côtés de la défense nationale et recommande de ce fait le rejet des deux initiatives.

Pour l'initiative visant à supprimer l'arme aérienne, les instigateurs ont su habilement mettre en avant l'achat de 34 F/A-18 Hornet au prix de 3,5 milliards de francs. Ils ont ainsi utilisé une décision ayant abouti après une longue procédure d'évaluation, étayée par des experts militaires, politiques et économiques, pour la placer au centre de la polémique. Il est superflu d'essayer d'estimer ici pour quelles raisons le F/A-18 est l'avion qui convient le mieux pour l'armée de l'air suisse, selon tous les critères avancés. Ce travail a déjà été fait par des spécialistes et les conseillers fédéraux n'ont pas pris – loin de là! – leur décision à la légère. En revanche, il nous faut examiner les conséquences de l'initiative pour notre politique de sécurité, ainsi que tous ses effets sur l'ensemble de la politique de notre pays.

Plan directeur 95 en danger

De l'avis de notre défense nationale, la modernisation de notre aviation militaire correspond à un besoin urgent. 130 avions totalement vétustes doivent être mis au rencart et remplacés par 34 nouveaux appareils. Mot d'ordre: la qualité plutôt que la quantité. L'initiative prévoit cependant de *renoncer à toute acquisition d'avions* d'ici à la fin du millénaire. Il faut bien se rendre compte de ce que cela signifie. Nous sommes en effet actuellement au cœur de la réalisation du Plan directeur 95 de l'armée qui prévoit la suppression mas-

sive de troupes et l'abandon de la défense de surface au bénéfice de la défense dynamique du territoire. Une telle transformation requiert une protection aérienne efficace. Faute de quoi nous serions incapables de réagir rapidement et de manière efficiente à des situations de crise atteignant le seuil d'une utilisation de la force contre notre pays. Toute l'armée, équipée dans ce pays d'un armement aussi moderne qu'il fût, serait alors entravée dans

Les textes des initiatives mot à mot

L'initiative «Pour une Suisse sans nouveaux avions de combat» exige que l'article 20 suivant (nouveau) soit inscrit dans la Constitution fédérale:

1. Jusqu'en l'an 2000, la Confédération ne peut acquérir de nouveaux avions de combat.
2. Sont réputés nouveaux les avions de combat dont l'acquisition est décidée par l'Assemblée fédérale entre le 1^{er} juin 1992 et le 31 décembre 1999.

L'initiative «40 places d'armes, ça suffit!» a la teneur suivante:

1. La Constitution fédérale est complétée comme suit:
Art. 22, 3^e et 4^e alinéas (nouveaux)
3. Des places militaires d'exercice et de tir, des places d'armes et aérodromes militaires ne peuvent être ni nouvellement créés, ni agrandis.
4. Les installations militaires sont soumises au même régime que les installations civiles. Leur construction et leur exploitation sont régies par les législations fédérales et cantonales sur la protection de l'environnement, l'aménagement du territoire et la police des constructions.

II. Les dispositions transitoires de la Constitution fédérale sont complétées comme suit:
Art. 20 (nouveau)

1. Les 3^e et 4^e alinéas de l'article 22 entrent en vigueur par le fait de leur adoption par le peuple et les cantons.
2. Si la place d'armes de Herisau-Gossau sise dans la région de Neuchlen-Anschwilen, était aménagée après le 1^{er} avril 1990, la situation antérieure devrait être rétablie.

ses activités dans des proportions inacceptables. L'ensemble de notre défense nationale ne serait plus prise au sérieux. La population civile a toutefois besoin d'un «toit sur la tête». Et la protection civile aurait fort à faire pour accomplir sa mission si elle devait faire fonctionner ses installations sans bénéficier de la sécurité d'un espace aérien protégé. Un simple chantage à la menace suffirait à paralyser une partie des activités de la protection civile.

L'acceptation de l'initiative empêcherait, même dans le cas d'une menace qui se ferait jour, d'équiper à court terme l'armée de l'air de moyens supplémentaires, comme cela s'est produit dans les années 1939 et 1940 avec l'acquisition de 80 Me 109 E au total et de la licence de fabrication des avions Morane.

Mais qui donc sait ce qui se passera au cours des prochaines années dans une Europe secouée par l'agitation et les bouleversements politiques? L'Histoire nous l'apprend: l'euphorie de la paix tourne en un clin d'œil au danger de guerre. Dans une telle situation, la Suisse deviendrait un risque pour la sécurité des pays voisins et, en cas de danger, le site d'occupation et le jouet de puissances étrangères qui nous imposeraient leur volonté. Est-ce cela que nous voulons? «Nous ne sommes pas responsables devant l'esprit de notre temps, mais devant l'Histoire», a dit le conseiller fédéral Kaspar Villiger, en présentant le Plan directeur 95 de l'armée.

Initiative trompeuse sur les places d'armes

De prime abord, l'initiative «40 places d'armes, ça suffit!» revêt une signification plutôt marginale. Mais c'est entièrement faux, comme on peut l'établir en y regardant de plus près. Car, là aussi, comme pour l'initiative sur la suppression des avions, les instigateurs battent le chien devant le lion. Dans cette initiative, la revendication n'est que pure façade, car s'il s'agissait uniquement de la limitation à 40 places d'armes, on n'aurait aucunement besoin d'une telle initiative. Dans le cadre de la réforme de l'armée, leur nombre pourrait en effet être même inférieur à 40. De surcroît, la place d'armes de Worblau-fen est pratiquement mise hors service.

Mais n'oublions pas que l'initiative concerne également la «protection de l'environnement dans l'armée». Là aussi, on enfonce des portes ouvertes. Cela fait longtemps que l'armée accorde toute l'attention requise à la protection de l'environnement. En 1992, le DM a été le premier de tous les départements fédéraux à s'imposer une ordonnance très stricte sur la pro-

tection de l'environnement, montrant ainsi clairement que l'armée avait réellement à cœur de ménager la nature. Claquant comme un mot d'ordre, le titre de l'initiative ne décrit d'aucune manière ce que veut le texte. Ceux qui ne prennent pas la peine de lire les «détails imprimés en petits caractères» se laisseront facilement abuser. Les exigences des instigateurs vont beaucoup plus loin. En cas d'acceptation de l'initiative, aucune place militaire d'exercice et de tir, d'armes et aucun aérodrome militaire ne pourraient être nouvellement créés ou agrandis. Le fait de soumettre les installations militaires au même régime que des bâtiments civils aurait pour conséquence que tous les bâtiments militaires – donc aussi les installations sensibles telles que les postes de transmission, les bâtiments de combat et de conduite – devraient être régies par les législations fédérales et cantonales sur l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement et la police des constructions.

En particulier, toutes les questions liées au maintien du secret deviendraient problématiques. Au bout du compte, l'initiative

concerne la place d'armes de Neuchlen-Anschwilen, et le remplacement de la place d'armes de St-Gall, devenue inadaptable aux yeux de l'armée et de la population, qui ne pourrait être réalisé, bien que les conseillers fédéraux aient décidé ce projet il y a déjà trois ans. Une étrange manière de concevoir la démocratie!

Des conséquences politiques incalculables

Pour les deux initiatives hostiles à l'armée, les instigateurs parlent de «temps de réflexion et de compromis». En réalité, elles visent uniquement à la déstabilisation de la politique de sécurité de notre pays et à la suppression par étapes de l'armée.

Le moratoire sur les avions et l'initiative sur les places d'armes font partie de toute une vague d'initiatives prévues ou existantes qui poursuivent toutes le même objectif: empêcher que le pays ne se dote d'une défense nationale crédible et adaptée aux besoins de notre temps. La suppression de l'armée II, la réduction de moitié du budget militaire, la suppression du service militaire obligatoire, la Suisse sans

participation à une structure militaire européenne et la suppression de la protection civile sont autant de pas sur le même chemin qui mène au noyautage de tout notre appareil d'Etat. Rappelons une fois encore la mission de notre armée, telle que le veut la constitution de notre pays: protection de la neutralité par ses propres forces et avec ses propres moyens. Juste après le NON prononcé par le peuple suisse à l'adhésion de la Suisse à la CE du 6 décembre 1992, qui peut être interprété comme un NON à des alliances avec des partenaires militaires, la mission constitutionnelle de l'armée s'est vu assigner un nouveau rang, plus élevé, dans la hiérarchie des priorités nationales.

Seul un rejet sans équivoque des deux initiatives du 6 juin permettra de donner un sérieux avertissement aux forces autodestructrices de notre pays. Aussi en appelons-nous à tous les membres de la protection civile pour qu'ils argumentent auprès de leurs amis et connaissances, de telle sorte qu'ils glissent dans l'urne deux fois un NON le 6 juin prochain. ▴

Union suisse pour la protection civile

Une valeur sûre!

Notre équipe de service est à votre disposition, même après l'achat!



Le service professionnel de Schweizer garantit la préservation de la valeur de nos produits de qualité. Nous entretenons les parois pliantes vitrées, fenêtres, portes, boîtes aux lettres et capteurs solaires. D'ailleurs: L'assainissement des installations de protection civile est notre spécialité.

Le numéro à votre service:

Zurich 01 736 62 92

Berne 031 45 01 45

Lausanne 021 729 92 44

Schweizer

Ernst Schweizer SA
Constructions métalliques
1006 Lausanne, ch. du Cap 3
Téléphone: 021 729 92 44
Téléfax: 021 729 92 49

Parois pliantes vitrées, jardins d'hiver, capteurs solaires, Infoconcept®, boîtes aux lettres, portes/fenêtres métalliques, façades métalliques.